Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants (LSAcc) :

Nécessité impérieuse d'un article sur la qualité pour atteindre les objectifs du projet de loi ou de la proposition de la CSEC-E

La qualité de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance : les facteurs déterminants

- Personnel d'accueil qualifié : l'accueil et l'éducation de la petite enfance sont de meilleure qualité quand le personnel est bien formé.
- Taux d'encadrement : la qualité des interactions entre les enfants, les professionnels et les parents est décisive pour la qualité de l'accueil à condition d'en avoir le temps!
- → Concepts pédagogiques : l'optimisation des tâches quotidiennes ne peut réussir que si les responsables disposent d'un cadre clair qui favorise une culture de l'erreur et de l'amélioration.

La majorité de la CSEC-E veut supprimer la mention de la qualité comme domaine à soutenir dans la LSAcc, alors que celle-ci est indispensable pour atteindre les objectifs du projet de loi. Pourquoi ?

Les parents ne recourent à l'accueil extrafamilial que si la qualité est garantie. Celle-ci est donc cruciale pour combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

D'ici 2040, il manquera en Suisse près de 430 000 travailleur · euses qualifié · es (communiqué de presse d'economiesuisse 2023). Les offres d'accueil contribuent à ce que les parents puissent continuer à exercer (ou reprendre) une activité professionnelle. Améliorer la qualité pédagogique et le fonctionnement des offres est donc très important pour que les parents y aient effectivement recours et soient en mesure de conserver ou d'augmentent leur taux d'activité. Plus la qualité pédagogique est élevée, plus les bénéfices sont grands (Schwab, Cammarano & Stern, 2020). Les parents ont confiance dans l'accueil institutionnel lorsqu'ils savent que leurs enfants sont pris en charge par des personnes fiables, disponibles et bien formées dans un environnement sécurisé favorable à leur développement (Infras, 2018).

Si l'on veut réellement aider les parents à concilier travail et famille, il faut trouver un équilibre judicieux entre les investissements visant la quantité et la qualité!

Seules les offres présentant une bonne qualité pédagogique ont des effets positifs pour les enfants. Lorsque la qualité n'est pas suffisante, ces effets deviennent négatifs. Il ne sert à rien d'augmenter uniquement la quantité de l'offre sans en améliorer la qualité. L'accueil et l'éducation de la petite enfance sont actuellement frappés par une pénurie de personnel: en 2022, selon les régions, 95 % des structures d'accueil de jour avaient au moins un poste à pourvoir (enquête kibesuisse, 2023). Des conditions-cadres peu favorables à la qualité ont pour conséquence que 30 % du personnel en moyenne quitte prématurément la branche (enquête kibesuisse, 2023). Sans ces professionnel·les, impossible de satisfaire la demande accrue encouragée par l'allègement des contributions parentales.

Seule la qualité garantit l'égalité des chances et contribue à la main-d'œuvre qualifiée de demain – sans réglementation excessive et sans bureaucratie supplémentaire! Pour le bien de tous les enfants.

Le projet de loi met l'accent sur l'accès des parents au marché du travail. C'est négliger l'importance d'investir dans notre avenir: les enfants sont la main-d'œuvre qualifiée de demain. Les investissements dans des offres d'accueil et d'éducation de qualité améliorent les chances que les enfants se développent en pleine santé, en ville comme à la campagne, mais ils ont aussi un intérêt pour notre économie. À terme, cela débouche sur une hausse nette de notre PIB (0,5 % ou près de 3,4 milliards de francs par année selon une étude de BAK Economics, 2020). Une qualité élevée va de pair avec des cadres conceptuels et une meilleure documentation, d'où une moindre nécessité de prescriptions administratives et de bureaucratie. Un surcroît de réglementations est à éviter.





Comment garantir la qualité dans l'accueil et l'éducation de l'enfance par des conventions-programmes?

- Initiatives pilotes inter-institutionnelles pour la formation initiale et la formation continue
- Évaluations scientifiques des nouveaux concepts innovants (p. ex. formes de jeu)
- Nouvelles formes de coopération entre les institutions et les parents
- Promotion des échanges et des collaborations interdisciplinaires entre les professionne · les de la petite enfance
- Amélioration des données sur les enfants d'âge préscolaire, p. ex. dans le domaine de la santé, avec prise en compte des désavantages sociaux
- Promotion de l'accès à des prestations favorisant l'intégration des enfants de familles issues de l'immigration
- Standards de qualité répondant aux Recommandation du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, basés sur les standards de référence et labels existants (p. ex. QualiIPE)